

## Procès verbal du Conseil municipal du 31/01/2023

Présents : Nicolas, Sébastien, Jean-Camille, JF Melot ; Marlène ; Chantal

Absent : Antoine

Secrétaire de séance : Sébastien

Début de séance : 19h

- 1) Signature du procès-verbal du conseil municipal du 11 octobre 2022 par Nicolas et Chantal.
- 2) Nicolas donne lecture au conseil du pacte de gouvernance.  
Il est approuvé avec 5 voix pour et 1 abstention.
- 3) Nicolas explique au conseil municipal que depuis la validation du PLUi la DDT n'instruit plus les autorisations d'urbanisme. Haute-Corrèze Communauté propose un service commun d'instruction. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de Haute-Corrèze Communauté.
- 4) Nicolas présente le contrat d'assurance statutaire du personnel, renouvelable tous les ans.  
Le conseil municipal vote à l'unanimité le renouvellement du contrat.
- 5) Le Syndicat de la Diège informe que le nombre de candélabres est le suivant :  
1 candélabre / 55 habitants en France  
1 candélabre / 34 habitants sur le territoire du Syndicat de la Diège  
Confolent : 44 habitants / 34 candélabres – 6 points de comptage  
- Re-lamping, subventionné à 60 %, 500 € led poteau béton, projet sur 4 ans  
10 ans pour amortissement pour une petite commune comme nous  
Avant 2026, re-signature des conventions avec le Syndicat de la Diège.  
- Proposition de faire un test de 3 mois d'extinction de l'éclairage public  
Une notification sera faite à la population.  
La proposition est votée avec 1 voix contre, 1 abstention et 4 voix pour.
- 6) L'achat d'une balayeuse est proposé pour un investissement entre 2 000 et 3 000 €.  
Sans suite.
- 7) Proposition d'achat d'un rétroprojecteur.  
Acceptation à l'unanimité.
- 8) – Chemin rural : un devis doit être fait pour la ré-ouverture.  
- Piste forestière derrière le château d'eau : accord verbal des propriétaires mais aucun acte de donation n'a été fait. Jean-Louis Louradour n'a pas encore été consulté et Bernard Couzelas a donné son accord pour la régularisation.  
- Chemin du « gros hêtre » : Le chemin est cadastré comme une servitude. Le propriétaire de la maison du « Parisien » refuse le passage. Vente de terrain de la commune avec le chemin qui n'était pas cadastré. A suivre dans les prochains mois

#### 9) Questions diverses

- Vitraux : RAS, affaire à suivre
- Voirie 2023 : en attente de devis
- Panneaux PNR : installation à venir
- Financement de colis gourmands de Noël par les adjoints avec leurs indemnités
- Reprise de concessions : Nicolas pense que 5 ou 6 emplacements pourraient être disponibles.

Fin de séance